



SESSION PLENIERE DES 16 et 17 OCTOBRE
2023

DÉCISION MODIFICATIVE 2 - 2023

Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre),
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire, qui présente les autorisations budgétaires de l'année,
- le budget supplémentaire (BS) qui permet le cas échéant de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente,
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif. Traditionnellement des DM sont votées en mars et octobre de chaque année,
- le compte financier unique (CFU) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante), en juin pour les Pays de la Loire.

La CGT a voté l'avis du CESER

LA DM2

La Région utilisant depuis l'an dernier des lignes budgétaires très générales, elle a peu besoin de modifier le budget primitif voté en décembre. La DM2 ne modifie donc pas les grands équilibres du budget.

L'AVIS DU CESER (téléchargeable sur le site du CESER)

Le Ceser émet quelques remarques sur la politique régionale, parmi lesquelles :

- L'interrogation sur la diminution depuis 2 ans des moyens alloués aux actions dédiées à la promotion de l'égalité, du civisme et de l'engagement (diminution d'environ 25% entre le BP2023 après DM2 et le BP2022 après DM3)
- Le souhait de voir la Région évaluer le coût du soutien au covoiturage, celui-ci faisant l'objet d'un abondement de 1,6 M€ à l'occasion de la DM2.

Le Ceser note également l'augmentation de la part du voyageur dans le financement du TER, cette part passant de 32 % en 2017 à 37 % en 2027.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La CGT remercie Anne Blanche, la commission 1 et l'ensemble des commissions thématiques et des chargés d'études.

Nous partageons globalement les remarques émises pour le CESER par les commissions thématiques, en particulier celles de la commission 2 qui s'interroge sur le **redéploiement d'autorisations d'engagements** dédiés à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Certes, il vaut mieux redéployer les crédits que de ne pas les dépenser, et nous ne nions absolument pas la nécessité de soutenir la culture et le sport, mais les raisons des non consommation en matière de solidarité doivent être étudiées. Les associations ont-elles des difficultés à monter les dossiers d'appels à projet ? Comme l'indique le CESER, les besoins existent du côté des populations.

En matière de transport, la CGT partage la préoccupation du CESER sur le besoin de **financement du covoiturage**. Il doit bien être un complément du transport collectif, et son financement ne doit pas obérer la capacité de la Région à développer l'offre publique de transport. La CGT s'interroge sur le taux de participation des usagers du TER à son financement, à 37,4 % quand les autres Régions sont souvent entre 25 et 30 %. La Région fait certes des économies en faisant payer les usagers, mais ces économies seraient utiles pour financer le service de transport et éviter des dysfonctionnements comme ceux que nous avons rencontrés à la rentrée.

Un mot également, à l'occasion de l'examen des comptes des satellites de la Région, pour nous interroger une nouvelle fois sur l'engagement de la Région dans la gestion de l'hôtel et du restaurant de luxe de Fontevraud. Pour nous, **le rôle de la Région doit être de favoriser l'accès au tourisme et à la culture pour tous et toutes**, pas de cibler une clientèle de privilégiés.

Pour limiter la durée de notre intervention sur l'avis sur les orientations budgétaires tout à l'heure, nous nous exprimons d'ores et déjà sur le rapport « former des professionnels pour un retour rapide à l'emploi ».

Pour rappel, la Région met en place une **nouvelle offre de formation professionnelle refondée dont le principe est de répondre aux seuls besoins des employeurs**. Cette nouvelle démarche se fonde sur le principe qu'une formation ne peut être déclenchée que suite à la formulation d'une intention d'embauche. Un demandeur ne sera plus orienté vers une formation, mais vers un emploi pour lequel il sera formé.

Il s'agit de partir du besoin du recrutement d'un employeur pour mettre en œuvre une formation sur mesure réalisée tout en partie sur le futur lieu de travail.

la CGT s'oppose à cette démarche, pour plusieurs raisons :

- En partant exclusivement du besoin immédiat du marché, cette démarche est en totale contradiction avec le conseil en évolution professionnelle qui part de la personne. Les conseillers en charge de l'accompagnement devront faire face à des injonctions contradictoires. Pour la CGT, la personne accompagnée doit être au centre de son parcours d'insertion professionnelle.
 - Cette nouvelle offre de formation ne permet pas de prendre le temps de l'accompagnement dans le parcours d'orientation et de formation et particulièrement des publics qui sont les plus éloignées de l'emploi.
 - Enfin, cette nouvelle approche ne permet pas d'accéder à la qualification ni de préparer les besoins de demain et de faire face aux transitions en cours (IA, Hydrogène, transition écologique, promotion sociale par exemple ...)
- C'est pourquoi nous partageons les remarques du CESER sur ce sujet. Elles soulignent les réserves voire les oppositions partagées par la société civile organisée, au-delà des seuls représentants des salariés.

Nous voterons l'avis sur la DM.

En réponse à notre intervention, le vice-président du Conseil Régional chargé des Finances a rappelé que l'orientation de l'hôtel restaurant de Fontevraud vers le haut de gamme a été prise lorsque la gauche était au pouvoir dans la région, et que l'établissement connaît un succès important.

Il a souligné concernant les fonds destinés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, que la Région préférerait redéployer les fonds que de les voir perdus faute de pouvoir réaliser les dépenses.

Il a également indiqué que l'échec de la croissance verte est due au fait que l'État a mis en place des dispositifs concurrents juste après que la Région a créé cette structure.

VOTES : l'avis a été adopté par 73 voix pour et 3 abstentions.

L'ensemble de la délégation CGT au CESER a participé à la rédaction de l'avis du CESER.

Courriel : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr / tel 02.41.20.03.21